

Conseil Exécutif du 12 juin 2009

DELIBERATION N°156/2009

**TARIFS DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
- Stage de Découverte du milieu marin à Langlade-**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2004 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU la délibération n° 50-06 de l'Assemblée Territoriale en date du 31 mars 2006 donnant délégation d'attribution au Bureau du Conseil Général ;

VU la délibération n° 225-07 du 19 décembre 2007 relative aux tarifs du Centre Culturel et Sportif, et notamment son article 3 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Les tarifs du stage de Découverte du milieu marin organisé par le Centre Culturel et Sportif du 6 au 10 juillet 2009 à Langlade pour les enfants âgés de 8 à 11 ans sont fixés ainsi qu'il suit :

◆ Adhérents	145,00 €
◆ Non adhérents	160,00 €

Adopté

6 voix pour
XX voix contre
XX abstention
Membres élus : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Le Président,


Stéphane ARTANO.

